

4 599 accidents corporels de la circulation routière ont été enregistrés en **octobre 2025** par les forces de l'ordre, un résultat en hausse (+1 %) par rapport à octobre 2024.

Il est estimé que **276 personnes sont décédées en octobre 2025 sur les routes de France métropolitaine**, pour 318 en octobre 2024, soit 42 tués de moins. La mortalité baisse pour les automobilistes (- 26 tués), les usagers de deux roues motorisés (- 10 tués), les utilisateurs d'EDPm (- 3 tués) et les piétons (- 3 tués), mais elle augmente pour les cyclistes (+ 7 tués). La mortalité augmente pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans (+ 3 tués respectivement), alors qu'elle diminue pour les 18-24 ans (- 19 tués) et les 25-64 ans (-27 tués). Le nombre de tués diminue de -38 tués sur les routes hors agglomération et il est stable en agglomération et sur autoroute.

1 342 personnes ont été blessées gravement en octobre 2025, soit une baisse de -2 % par rapport à octobre 2024 (d'après la méthode d'estimation élaborée par l'ONISR sur la base des travaux de l'Université Gustave Eiffel). La baisse du nombre de blessés graves concerne les usagers de deux-roues motorisé (-7 %), les automobilistes (-5 %) et les piétons (-1 %). La hausse concerne les utilisateurs d'EDPm (+18 %) et les cyclistes (+5 %).



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2024), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2025 d'après les données arrêtées au 07/11/2025

Tableau synthétique du mois d'octobre 2025 par rapport à un an auparavant

	Octobre*		ces 3 derniers mois**		ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	276	-13%	908	+4%	3 242	+0%
Blessés graves	1 342	-2%	4 398	+2%	16 333	+3%

* Octobre 2025 par rapport à octobre 2024

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2024), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2025 d'après les données arrêtées au 07/11/2025

Le nombre de tués sur les 3 derniers mois (août-septembre-octobre) est en hausse par rapport à la même période un an auparavant (+4%), la tendance pour le nombre de blessés graves est également en hausse (+2%).

Les informations concernant les accidents corporels sont transmises par les forces de police et de gendarmerie nationales, qui ne sont pas systématiquement informées lorsque l'accident n'est pas mortel. Aussi, le calcul des blessés graves (selon la définition médicale M.AIS3+) repose sur les constatations des forces de l'ordre corrigées par la modélisation ONISR-Université Gustave Eiffel (Registre du Rhône).

Évolution du nombre de tués cumulé sur 12 mois selon le mode de déplacement ou l'âge

Globalement, la mortalité sur ces 12 derniers mois est en hausse de +1 % par rapport aux 12 mois précédents, et stable par rapport à l'année 2019, année prise comme référence pour la décennie 2020-2030.

Les **automobilistes** représentent depuis la pandémie un peu moins de la moitié de la mortalité routière. Leur mortalité sur ces 12 derniers mois est estimée à 1 567 tués, un résultat en hausse de +2 % par rapport aux 12 mois précédents et en baisse de -3 % par rapport à l'année 2019.

La mortalité des usagers de **deux-roues motorisés** est en baisse : 688 personnes sont décédées ces 12 derniers mois, un résultat en baisse de -3 % par rapport aux 12 mois précédents, et en baisse de -8 % par rapport à l'année 2019.

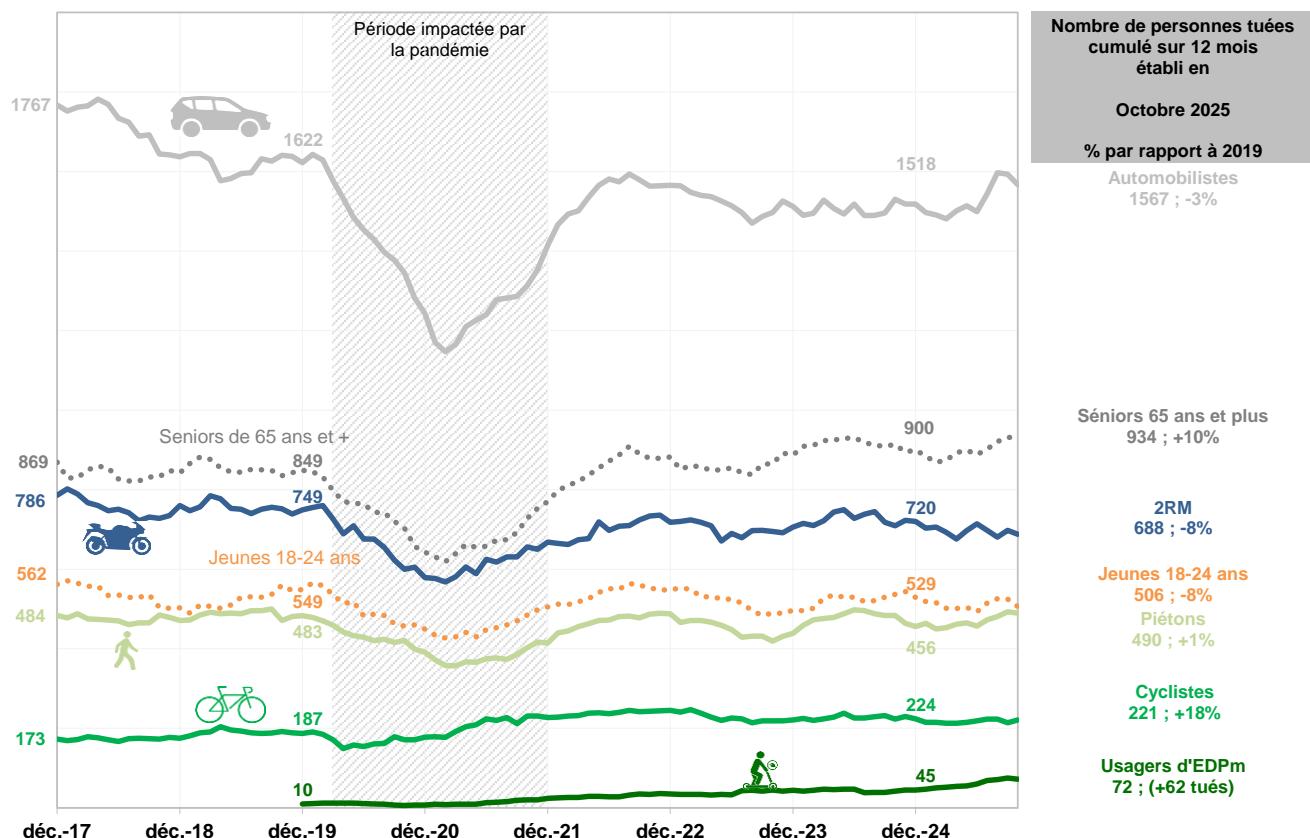
La mortalité **piétonne**, avec 490 piétons décédés ces 12 derniers mois, est en hausse de +1 % par rapport aux 12 mois précédents, et en hausse de +1 % par rapport à l'année 2019.

La mortalité à **vélo**, avec 221 cyclistes décédés sur ces 12 derniers mois, est en baisse de -1 % par rapport aux 12 mois précédents. Ce résultat est en hausse de +18 % par rapport à l'année 2019. Les Français montrent un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets en ville, mais aussi pratiquent les loisirs à vélo en milieu rural.

La mortalité en **EDPm** est en hausse de +71 % ces 12 derniers mois : 72 personnes sont décédées depuis un an.

La mortalité des **jeunes adultes de 18-24 ans** baisse : 506 jeunes sont décédés ces 12 derniers mois, un résultat en baisse de -6 % par rapport aux 12 mois précédents, et en baisse de -8 % par rapport à l'année 2019.

La mortalité des **personnes âgées de 65 ans ou plus** s'établit à 934 personnes tuées ces 12 derniers mois, en hausse de +2 % par rapport aux 12 mois précédents et en hausse de +10 % par rapport à l'année 2019.



Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine
Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2024), estimation 2025 d'après les données arrêtées au 07/11/2025

Évolution du nombre de blessés graves cumulé sur 12 mois selon le mode de déplacement ou l'âge

Globalement, le nombre de blessés graves sur ces 12 derniers mois est en hausse de +3 % par rapport aux 12 mois précédents, et en hausse de +1% par rapport à l'année 2019, année prise comme référence pour la décennie 2020-2030.

Les **deux-roues motorisés** représentent un tiers des blessés graves ; sur ces 12 derniers mois, ce seraient 5 100 blessés graves. Ce chiffre est en hausse (+ 2%) par rapport aux 12 mois précédents et en baisse de -11 % par rapport à l'année 2019.

Les **automobilistes** représentent un peu moins d'un tiers des blessés graves ; sur ces 12 derniers mois, ce seraient 4 900 blessés graves, un résultat en hausse de +2 % par rapport aux 12 mois précédents et en baisse de -5 % par rapport à l'année 2019.

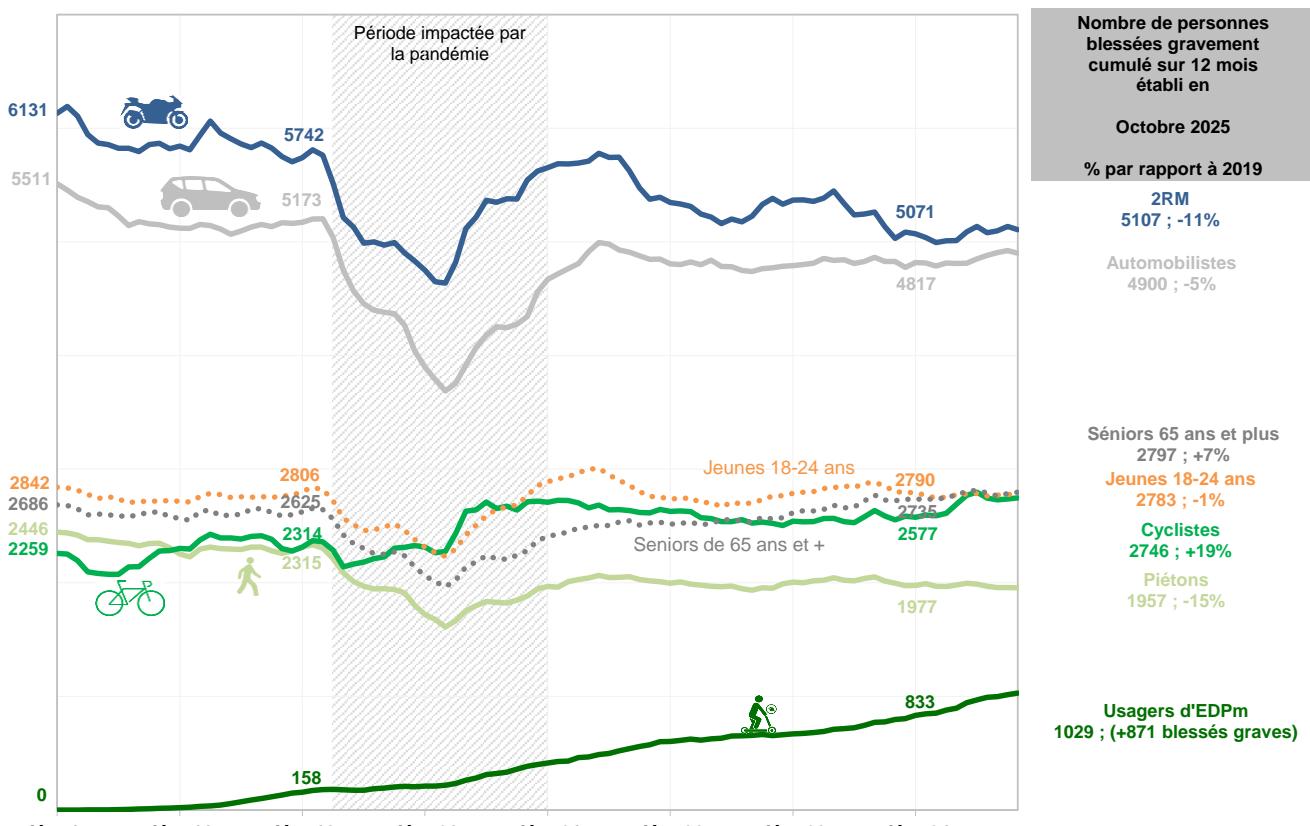
Le nombre de blessés graves à **vélo** sur les 12 derniers mois est en hausse : 2 700 cyclistes seraient gravement blessés ces 12 derniers mois, résultat en hausse de +8 % par rapport aux 12 mois précédents et en hausse de +19 % par rapport à l'année 2019. En effet, les français montrent un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets en ville, mais aussi pratiquent les loisirs à vélo en milieu rural.

Le nombre de **piétons** blessés graves est en baisse : on estime que 2 000 piétons ont été blessés gravement ces 12 derniers mois, en baisse de -2 % par rapport aux 12 mois précédents et en baisse de -16 % par rapport à l'année 2019.

Le nombre d'usagers en **EDPm** gravement blessés, avec 1 000 blessés graves ces 12 derniers mois, est en hausse de +29 % par rapport aux 12 mois précédents.

Le nombre de blessés graves âgés de **18-24 ans**, une classe d'âge au risque élevé d'accident grave de la route, est estimé ces 12 derniers mois à 2 800 blessés graves, en baisse de -1 % par rapport aux 12 mois précédents, et en baisse de -1% par rapport à l'année 2019.

Le nombre de blessés graves âgés de **65 ans ou plus** est estimé à 2 800 blessés graves ces 12 derniers mois, en hausse de +3 % par rapport aux 12 mois précédents et en hausse de +7 % par rapport à l'année 2019.



Les victimes graves en 2025 selon le mode de déplacement et le réseau routier

Sur les 3 derniers mois

Globalement, la tendance de la mortalité est en **hausse** quel que soit le réseau routier, en agglomération (+4 %), sur les routes hors agglomération (+2 %) et sur autoroute (+26 %). La tendance est à la **hausse** pour les blessés graves sur les routes hors agglomération (+3 %) et sur autoroute (+11 %), et à la **baisse** en agglomération (-1 %).

En agglomération, la tendance est à la **hausse** pour les piétons tués, les utilisateurs d'EDPm et pour les automobilistes tués. La tendance est à la **baisse** pour les blessés graves à pieds, les cyclistes et les usagers de 2RM.

Hors agglomération, la tendance est à la **hausse** pour tous les usagers sauf pour les tués en 2RM et à la **baisse ou stable** pour les usagers en 2RM, les tués en EDPm et les automobilistes gravement blessés.

Sur autoroute, la tendance est à la **hausse** pour tous les piétons et les 2RM et à la **baisse** pour les automobilistes.

Ces 3 derniers mois (2025 par rapport à 2024)

	En agglomération		Hors agglomération		Sur autoroute	
	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves
Piétons	↗	↘	↗	↗	↗	
EDPm	↗	↗	↘	↗		
Cyclistes	↘	↘	↗	↗		
2RM	↘	↘	↘	↗	↗	↗
Automobilistes	↗	↗	↗	↗	↘	↘

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2024), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimations d'après les données 2025 arrêtées au 07/11/2025

Sur les 12 derniers mois

Globalement, la tendance de la mortalité est à la **baisse** en agglomération (-2 %) et en **hausse** sur autoroute (+8 %) et sur les routes hors agglomération (+1 %). La tendance des blessés graves est en **hausse** quel que soit le réseau routier, sur les routes hors agglomération (+5 %), en agglomération (+2 %) et sur autoroute (+1 %).

En agglomération, la tendance est à la **hausse** pour les utilisateurs d'EDPm et les blessés graves à vélo, et en **baisse** pour les autres usagers.

Hors agglomération, la tendance est à la **hausse** pour tous les usagers sauf pour les tués en 2RM et les blessés graves à pied.

Sur autoroute, la tendance est à la **hausse** pour les piétons et les automobilistes et à la **baisse** pour les usagers de 2RM.

Ces 12 derniers mois

Cumul de novembre 2024 à octobre 2025, par rapport à un an auparavant

	En agglomération		Hors agglomération		Sur autoroute	
	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves	variation tués	variation blessés graves
Piétons	-3%	-3%	+11%	-2%	+16%	
EDPm	+58%	+23%	+100%	+71%		
Cyclistes	-7%	+5%	+5%	+11%		
2RM	+0%	-1%	-3%	+5%	-17%	-11%
Automobilistes	-6%	-6%	+4%	+4%	+10%	+4%

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2024), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimations d'après les données 2025 arrêtées au 07/11/2025

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les Deux-roues motorisés incluent les cyclomoteurs (moins de 50 cm3 et ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas 45 km/h, y compris les scooters de moins de 50 cm3) et les motocyclettes (plus de 50 cm3, y compris les scooters de plus de 50 cm3).

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL) ; les utilitaires ne sont pas pris en compte dans cette catégorie.

Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.

Tableau détaillé du mois d'octobre 2025 par rapport à un an auparavant

Octobre		Ces trois derniers mois**				Ces 12 derniers mois***				
Tués	Blessés graves	Tués		Blessés graves		Tués		Blessés graves		
Nombre	Nombre	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	
Total	276	1 342	908	+4%	4 398	+2%	3 242	+0%	16 333	+3%

Par mode de déplacement

Piétons	46	175	128	+15%	444	-3%	490	+1%	1 957	-2%
EDPm	4	90	22	+16%	283	+15%	72	+71%	1 029	+29%
Cyclistes	26	220	70	-3%	759	+0%	221	-1%	2 746	+8%
2RM	49	401	201	-5%	1 450	+2%	688	-3%	5 107	+2%
Automobilistes	136	401	426	+6%	1 299	+1%	1 567	+2%	4 900	+1%

Focus selon l'âge

Moins de 18 ans	17	212	61	+103%	639	+5%	187	+35%	2 410	+6%
18-24 ans	39	225	139	-6%	743	+3%	506	-6%	2 783	-1%
65 ans ou plus	92	246	275	+13%	763	+1%	934	+2%	2 797	+3%

Sur le réseau routier

En agglomération	103	654	292	+4%	1 876	-1%	1 026	-2%	7 383	+2%
Hors agglomération	153	594	540	+2%	2 213	+3%	1 951	+1%	7 859	+5%
Sur autoroute	21	95	77	+26%	310	+11%	266	+8%	1 091	+1%

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : France métropolitaine

Séries labellisées pour les tués (définitives jusqu'en 2024), estimations ONISR-UGE pour les blessés graves, estimation 2025 d'après les données arrêtées au 07/11/2025

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Les autres modes de déplacement intègrent notamment les véhicules utilitaires et poids lourds.

Les personnes de "moins de 18 ans" sont les enfants et adolescents âgés de 0 à 17 ans inclus.

Les jeunes âgés entre "18 et 24 ans" inclus forment la catégorie la plus à risque en matière d'insécurité routière.

Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.

Méthodes de traitement des données pour la France métropolitaine

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Méthode de redressement des blessés :

Pour se conformer aux normes des statistiques européennes, l'ONISR produit, pour la France métropolitaine, une nouvelle série de données relatives aux blessés. Elle intègre également l'échelle AIS de gravité des blessures (légères ou modérées, graves). Ces données sont déterminées par une nouvelle méthode établie conjointement par l'Université Gustave Eiffel (UGE) et l'ONISR. Cette méthode s'appuie notamment sur les données récentes relatives aux blessés enregistrés par les forces de l'ordre mais vise à estimer le nombre réel des personnes blessées dans un accident de la route prises en charge par les services hospitaliers : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-et-recherches/victimes/blessures/methode-de-redressement-du-nombre-de-blesses-de-la-route>

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Des estimations sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAxy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs 2024 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2025.**

Les blessés graves sont estimés à partir des données sur les blessés enregistrés dans TRAxy en utilisant la méthode de redressement mentionnée plus haut.

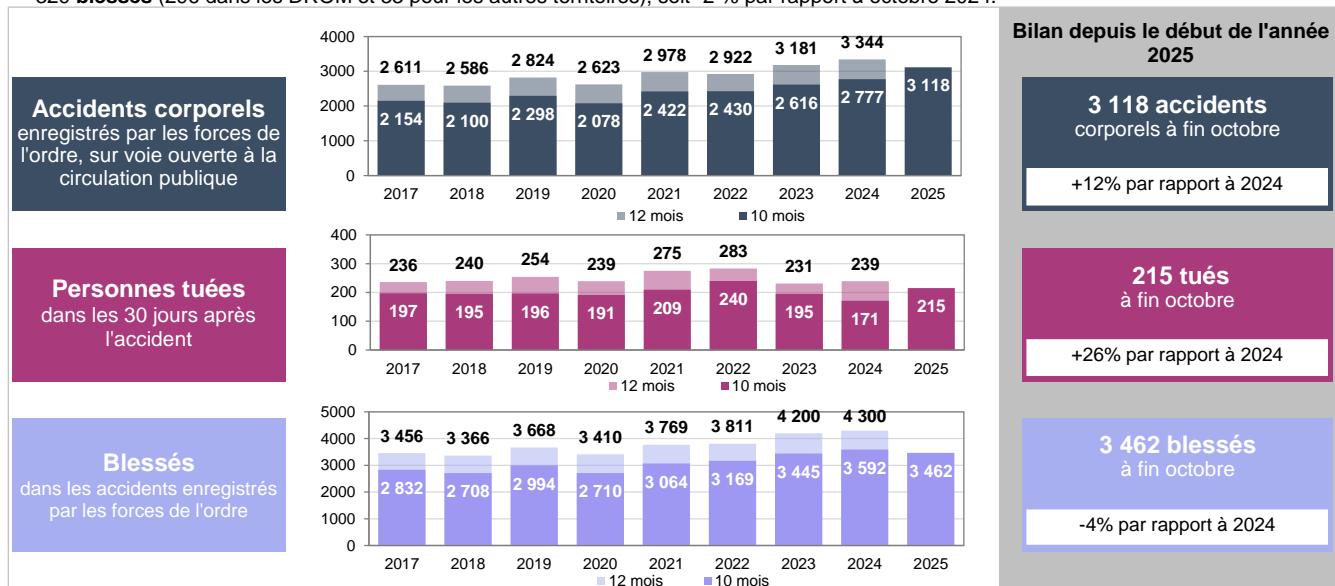
Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2025 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>

En octobre 2025, les forces de l'ordre ont enregistré 243 accidents corporels en outre-mer, soit -7 % par rapport à octobre 2024. On dénombre dans ces accidents

16 tués (11 dans les DROM et 5 pour les autres territoires), soit 2 tués de moins par rapport à octobre 2024 ;
329 blessés (296 dans les DROM et 33 pour les autres territoires), soit -2 % par rapport à octobre 2024.



	Octobre*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	16	-11%	58	-2%	283	+37%
Blessés BAAC	329	-2%	940	-13%	4 170	-4%

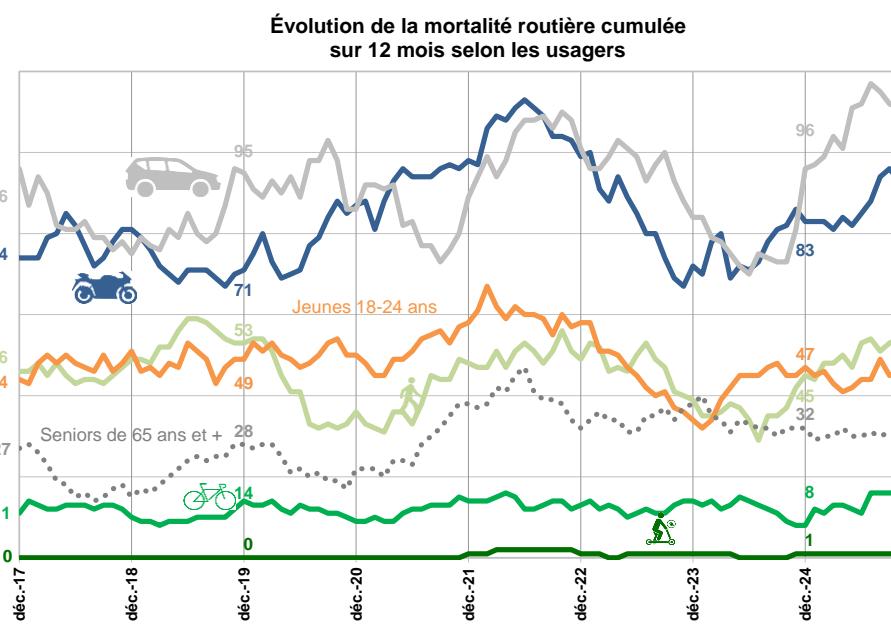
* Octobre 2025 par rapport à octobre 2024

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025



Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	-7%	-1%	
2 RM *	-2%	-10%	-17%
Automobilistes	-1%	-14%	+25%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC

Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025

Tableau détaillé du mois d'octobre 2025 par rapport à un an auparavant

Tendance ces trois derniers mois :

- dans les départements et régions d'outre-mer, la tendance est stable pour les tués et à la baisse pour les blessés enregistrés (-10 %) ;
- sur les autres territoires d'outre-mer, la tendance est à la baisse pour les tués (-5%) et à la baisse pour les blessés enregistrés (-26 %).

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

Octobre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***				
Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC		
Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	
Total	11	296	40	+0	809	-92	194	+56	3 484	-266

Par mode de déplacement

Piétons	5	31	13	+3	111	+23	43	+15	393	-5
EDPm	0	15	0	+0	38	+6	1	+1	145	+0
Cyclistes	0	12	0	-1	28	-20	12	+4	144	-37
2RM	2	104	16	+1	283	-33	63	+8	1 219	-99
Automobilistes	3	110	9	-3	280	-84	67	+22	1 362	-168

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM

Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

Octobre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***				
Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC		
Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	
Total	5	33	18	-1	131	-45	89	+20	686	+89

Par mode de déplacement

Piétons	0	6	0	-3	17	+0	11	+2	54	-11
EDPm	0		0	+0	4	+4	0	+0	8	+5
Cyclistes	1	2	1	+1	9	+7	4	+3	23	+4
2RM	2	6	9	+4	49	-26	30	+3	272	+20
Automobilistes	2	8	8	-3	33	-28	44	+16	221	+44

** Cumul 3 mois de août 2025 à octobre 2025 par rapport au cumul 3 mois de août 2024 à octobre 2024

*** Cumul 12 mois de novembre 2024 à octobre 2025 par rapport au cumul 12 mois de novembre 2023 à octobre 2024

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2024, données BAAC provisoires arrêtées au 07/11/2025 pour l'année 2025

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAxy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. Les résultats définitifs de 2024 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2025.

L'export à partir de TRAxy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2025 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>